



Le patrimoine équin comme levier de développement territorial

Sylvine Pickel-Chevalier

ESTHUA, Université d'Angers, 7 Allée François Mitterrand, 49100 Angers, France
Sylvine.chevalier@univ-angers.fr



Ce qu'il faut retenir

Les hauts-lieux culturels du cheval peuvent devenir des agents de développement, permettant simultanément une valorisation territoriale et une conservation des patrimoines équins. Ce processus exige une évolution, voire d'une reconversion, délicate de sites naguère associés à la production du cheval ou la formation des cavaliers. Le Haras de la Vendée et le Cadre noir de Saumur/ENE, constituent deux modèles qui fonctionnent, mais dont les équilibres sont fragiles. Leur réussite émane notamment de leur mise en valeur culturelle et touristique qui induit leur re-territorialisation. Elle nécessite l'élaboration de stratégies collaboratives, nécessitant la création d'une gouvernance associant les acteurs publics et privés. Les deux sites attestent aussi de l'importance de la diversification de leur offre, combinant mise en tourisme, formations et sports, afin de conserver l'ADN des lieux, tout en s'adaptant à l'évolution des demandes contemporaines. Leurs modèles socio-économiques respectifs demeurent néanmoins pénalisés par les coûts élevés de l'entretien des patrimoines bâtis et vivants, incluant les chevaux, qui fragilisent leur équilibre financier. De nouvelles solutions restent à inventer, en intégrant le renforcement des relations entre sites et collectivités.

Résumé

Les hauts-lieux culturels du cheval peuvent devenir des agents de développement, permettant simultanément une valorisation territoriale et une conservation des patrimoines équins. Ce processus nécessite une politique d'adaptation, voire de reconversion, parfois complexe. Les Pays de la Loire offre deux cas particulièrement intéressants : le Haras de Vendée, ancien haras national de La Roche-sur-Yon et le Cadre noir de Saumur associé à l'École nationale d'équitation. Notre recherche conduite entre 2015 et 2019 repose sur des techniques de recherche complémentaires, combinant analyse de la littérature et des données statistiques, observations qualitatives et entretiens qualitatifs menés auprès de 12 responsables de sites et institutions. Elle nous conduit à des résultats nuancés. Si les deux sites permettent une valorisation de leur territoire, c'est au prix d'une évolution, voire d'une reconversion, délicate vers leur mise en valeur culturelle et touristique. Cela induit l'élaboration de stratégies communes, nécessitant la mise en place d'une gouvernance intégrant des acteurs publics et privés, à différentes échelles territoriales. Les deux sites attestent aussi de l'importance de la diversification de l'offre, combinant mise en tourisme, formations et sports, afin de conserver l'ADN des lieux, tout en s'adaptant à l'évolution des demandes contemporaines. Si les deux sites étudiés fonctionnent, leur modèle socio-économique demeure fragile, en raison des coûts d'entretien des patrimoines bâtis et vivants, intégrant les chevaux, qui pénalisent leur équilibre financier.

1 Contexte et objectifs

Le cheval a accompagné l'évolution des hommes depuis la genèse de leur histoire, en tant que force motrice - guerre, déplacement, travail (Digard, 2007 ; Roche, 2008). La disparition de ses fonctions utilitaires au XXe siècle (Raulff, 2018) aurait pu sceller son destin, s'il n'avait été requalifié dans la société du tourisme et des loisirs, qui a aussi favorisé son processus de patrimonialisation (Pickel-Chevalier, 2016). En effet, le cheval est à la confluence d'un patrimoine naturel et culturel -patrimoine génétique largement façonné par les hommes pour répondre à leurs besoins sociétaux- mais peut être aussi associé à des patrimoines matériels et immatériels liés à ses utilisations -patrimoine bâti souvent monumental associé à l'élevage et au dressage ; harnachement ; et métiers liés à des savoir-faire tels que maréchal, bourrelier, etc. Parce que ces patrimoines sont rattachés à des territoires singuliers, leur valorisation peut stimuler un développement territorial (Pickel-Chevalier et Violier, 2016). Néanmoins, elle nécessite une politique d'adaptation, voire de reconversion, parfois complexe de sites et de pratiques associés traditionnellement à l'élevage du cheval ou la formation des cavaliers. L'objet de cette communication est d'interroger la capacité des patrimoines équins à être des vecteurs de développement territorial au travers de leur mise en valeur touristique et culturelle. Pour ce faire, nous nous sommes focalisés sur deux hauts-lieux du patrimoine équin en Pays de la Loire : le haras de la Vendée et le siège de l'IFCE hébergeant le Cadre noir de Saumur et l'École nationale d'équitation (ENE)¹.

2 Méthode

Cette recherche combine les approches méthodologiques, en croisant :

- *analyse de la littérature*, notamment historique, permettant de revenir sur l'évolution de deux instructions, ainsi que sur les ruptures récentes, ayant conduit à leur configuration actuelle ;
- *étude des statistiques relatives au fonctionnement socio-économique* des deux sites (nombre de salariés, nombre d'équidés, fréquentation touristique, rayonnement local, national et international, financements) ;
- *observations qualitatives conduites* sur les deux sites de 2015 à 2019, avec et sans public, afin d'analyser leur mode de fonctionnement ;
- *entretiens qualitatifs semi-directifs et individuels conduits entre 2015 et 2019*, auprès de 12 responsables travaillant ou ayant œuvré à la mise en tourisme de chacun des deux sites (20 h d'entretien) à savoir :
 - Thierry Lacombe, directeur-adjoint de la SPL Saumur Val de Loire (décembre, 2015) ;
 - Sophie Saramito, vice-présidente de l'agglomération de Saumur chargée du tourisme (janvier 2016) ;
 - Pascal Liévaux, directeur des patrimoines et chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication (juin 2016) ;
 - Bernard Maurel directeur du centre de documentation de l'École nationale d'équitation (mai 2016)
 - Jean-Christophe Dupuy, directeur du Haras de la Vendée de 2005 à 2012 -maître d'œuvre de la conversion du haras (septembre 2017) ;
 - Xavier de Moulins, directeur du haras depuis 2014 (septembre 2017) ;
 - Céline Bremand, directrice-adjointe du haras (septembre 2017) ;
 - Sylvie Doaré, alors directrice régionale de l'IFCE en Pays de la Loire (septembre 2017) ;
 - Patrick Teisserenc, écuyer en chef du Cadre noir de Saumur depuis 2014 (mars 2019) ;
 - Florence Dony, responsable tourisme IFCE, site de Saumur (mars 2019) ;
 - Jean-Michel Marchand, Président du conseil d'administration de l'IFCE, depuis 2016 (mars 2019) ;
 - Anne Carriou, Directrice de la Délégation territoriale Ouest-Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire (avril 2019).

L'objet de ces entretiens est de comprendre l'évolution de chacun des deux sites, au travers de l'analyse de leur projet respectif au sein de leur territoire à différentes échelles, entre conservation, adaptation et réinvention. Dans ce contexte, nous avons interrogé plus particulièrement les politiques mises en œuvre en matière de préservation des patrimoines bâtis, de dynamisation des patrimoines vivants qui questionne la place des chevaux au sein des deux sites ; de revalorisation des patrimoines immatériels au travers de formations ; de développement touristiques et de stratégies d'intégration/réintégration territoriale. Le dessein était aussi de comprendre les difficultés rencontrées au sein de chaque site et les limites de leur modèle socio-économique, en questionnant leurs perspectives d'avenir.

¹ Depuis 2015, l'ENE a été associée à l'École nationale professionnelle des Haras au Pin pour fonder l'École supérieure du cheval et de l'équitation. Néanmoins, nous conserverons dans cette étude le nom d'ENE pour singulariser l'école présente sur le site de Terrefort à Saumur.

3 Résultats

Nous organiserons la présentation nos résultats en trois étapes successives. Afin de comprendre la situation des deux sites, nous reviendrons en premier lieu sur l'histoire des Haras nationaux et de l'École de cavalerie, puis de l'ENE et du Cadre noir de Saumur, jusqu'à leur fusion en 2010. Nous analyserons, par la suite, plus précisément les projets de redéveloppement des deux sites objets de notre étude, en questionnant leur intégration territoriale. Pour ce faire, nous décrypterons leur politique d'ouverture touristique respective, destinée à renforcer leur rayonnement local, national et international. Enfin, nous interrogerons la viabilité de leur modèle socio-économique, en identifiant leurs forces et limites.

3.1 Des hauts-lieux historiques de l'élevage et de l'équitation

3.1.1 L'invention des Haras nationaux et de l'École de Cavalerie : de l'orchestration de la filière équine

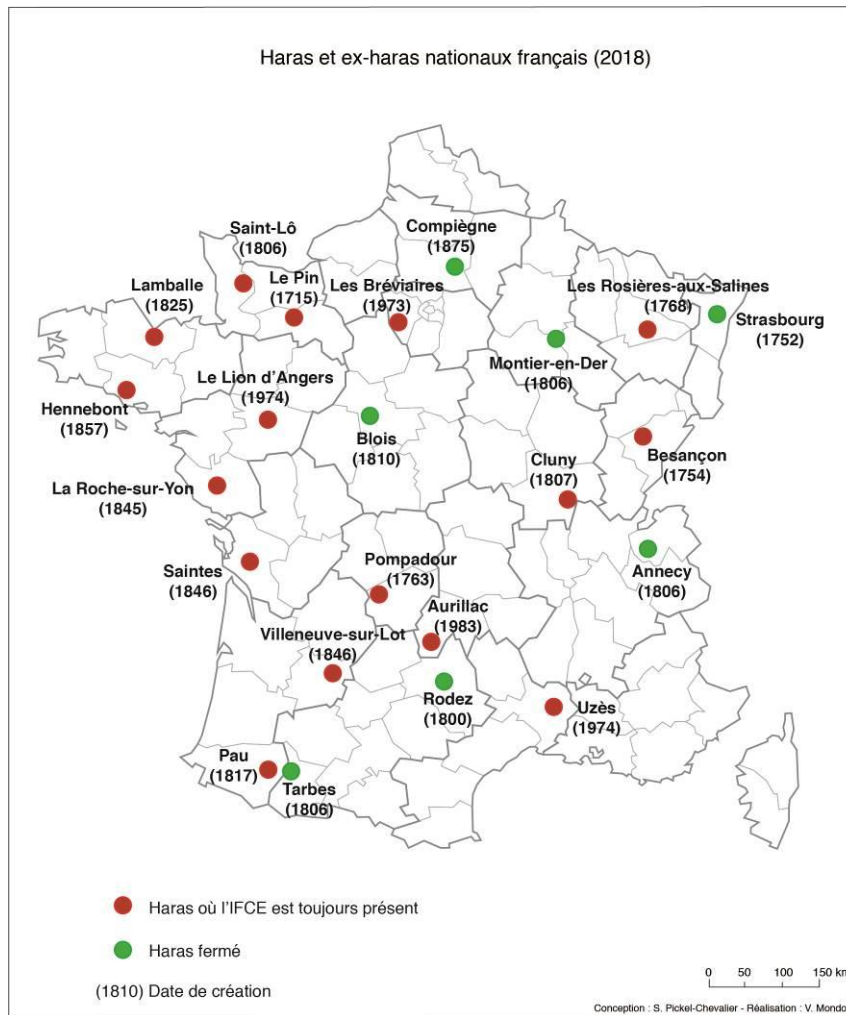
Les Haras nationaux et de l'École de cavalerie s'inscrivent dans l'histoire de la société française, en faisant écho à ses transformations et ruptures. Colbert fonda les Haras nationaux par décret (1665 ; 1668), en vue de favoriser une amélioration des races chevalines, tout en assurant le contrôle de l'État sur cette ressource essentielle à la guerre et au travail, par le prêt d'étalons royaux confiés à des gardes-étalons. Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs réformes perfectionnèrent le système, en créant un corps de fonctionnaires spécialisés et une institution veillant à la réglementation stricte de la production chevaline (Digard, 2007). Dès lors, la stratégie de développement des Haras nationaux repose sur une diffusion spatiale, destinée à répartir la production équine en France, mais aussi à assoir le contrôle de l'État sur les territoires devenant dépendants de ces lieux de production, sous la double tutelle du Ministère de la Guerre et de l'Agriculture. Après la création du Haras du Pin en 1715, 22 autres sites voient le jour entre le milieu du XVIII^e siècle et la fin du XX^e (illustration 1). Si les haras connaissent des évolutions et réorganisations successives, en traversant les régimes du XIX^e siècle (Restauration, Second Empire, III^e République), ils demeurent des structures nécessaires au fonctionnement du pays, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, pour fournir les ressources vitales au travail, au déplacement et à la guerre. Or, cette dernière induit aussi la création d'institutions de dressage des chevaux et de formation des cavaliers. Si des académies équestres existent depuis le XVI^e siècle, dans le dessein de parachever l'éducation de la noblesse au travers de l'art de maîtriser sa monture, c'est en 1751² qu'est fondée l'École royale militaire de Paris, dirigée par le colonel d'Auvergne, souvent considéré comme le fondateur de l'équitation militaire française. Sous l'impulsion de Choiseul, est créée par la suite une brigade de Carabiniers à Saumur en 1763, qui deviendra École de Cavalerie de Saumur en 1771. Elle disparue en 1788 du fait d'une réorganisation, alors qu'en 1796 ouvrait l'École nationale des troupes à Versailles (Aublet, 1953). En 1809, Napoléon institue l'École spéciale de Cavalerie à Saint-Germain, qui fut dissoute en 1814. Cette même année est rétablie à Saumur l'École d'instruction des troupes à cheval à Saumur, constituée d'un corps enseignant composé de quelques grands écuyers issus des Manèges de Versailles, des Tuileries ou de Saint-Germain. La nouvelle institution a pour mission de former les officiers et sous-officiers de cavalerie afin qu'ils soient capables d'utiliser et de dresser des chevaux pour un usage militaire. Dissoute en 1822, elle ré-ouvre en 1825. Est alors fondé le Cadre noir, responsable de la doctrine équestre qui se nourrit des principes académiques hérités de l'école de Versailles (Franchet d'Espèrey, 2009). Néanmoins, cette dernière ne fait pas forcément consensus.

Ainsi, est-elle marquée au XIX^e siècle, par deux écoles de pensée qui s'opposent. D'une part, Antoine Cartier d'Aure, nommé écuyer en chef au Manège de Saumur en 1847, privilégie l'impulsion et l'extension maximale des allures en les poussant sur la main « *dans l'obsession constante du mouvement en avant dans un équilibre naturel* » (Henry et Oussedik, 2014, p. 63). De l'autre, François Baucher se distingue par une équitation plus technique, reposant sur les assouplissements et la décontraction du cheval, dans le but de remplacer les forces instinctives de l'animal par les forces transmises de son cavalier. Au travers de leurs publications respectives, ils perpétuent le clivage historique confrontant une équitation militaire utilitaire et simplifiée, à une équitation de représentation plus technique et complexe. Ces oppositions parviendront cependant à être dépassées par les principes du général L'Hotte, en raison de son double héritage baucheriste et d'Auriste. Écuyer en chef de l'École de cavalerie de Saumur de 1864 à 1870, il a été successivement l'élève des deux maîtres et a proposé une équitation française qui s'en fasse la synthèse, en combinant « *l'ambition du mouvement en avant, qui doit se manifester constant* » (cité dans Henry et Oussedik 2014, p. 78) et « *l'harmonie des mouvements que donne le juste emploi des aides, enfin dans la légèreté qui en découle* » (ibid.). Sa doctrine, qu'il a théorisée dans un ouvrage publié en 1906 sous le titre *Questions équestres*, a été adoptée par l'École de cavalerie de Saumur. Par ailleurs, la carrière militaire de L'Hotte a favorisé sa reconnaissance dans un monde équestre à l'époque encore largement dominé par les représentations élitistes et martiales. L'Hotte se fit aussi fort de mobiliser les imaginaires par quelques slogans simples et fédérateurs,

² https://data.bnf.fr/fr/12492133/ecole_royale_militaire_paris/

tels que le célèbre « *calme, droit, en avant* », qui devint un leitmotiv de l'équitation française, aujourd'hui encore connu par la plupart des cavaliers en France (Pickel-Chevalier, 2016).

Illustration 1. Carte de répartition spatiale des haras nationaux créés du XVIIIe au XXe siècle.



3.1.2 Des institutions historiques devant se réinventer dans la société des loisirs contemporaine

Le rayonnement des deux institutions -Haras nationaux, outils de production ; École de cavalerie et le Cadre noir de Saumur, doctrine de dressage- est toutefois fragilisé par les progrès des sciences et techniques, qui rendent progressivement obsolètes les utilisations pluriséculaires du cheval. Ce dernier doit sa perpétuation à son glissement dans les sphères du sport et des loisirs (Pickel-Chevalier, 2016). Ce transfert est orchestré au travers de la mise en place d'institutions nationales sportives, privilégiant très tôt les courses (création du Jockey Club français en 1834), puis les sports et les loisirs équestres (création de la Fédération Française des Sports Equestres en 1921 ; de l'Association nationale pour le tourisme équestre en 1963 ; du Pony Club de France en 1971). Les deux institutions s'efforcent initialement d'absorber ces évolutions : les missions d'enseignement de l'École de Cavalerie sont transférées en grande partie dans le civil, en instituant en 1972 un pôle de formation destiné à préparer aux diplômes d'État d'enseignant de l'équitation et à accompagner le sport de haut-niveau. Appelée École Nationale d'Equitation (ENE), il passe sous la tutelle du Ministère chargé des Sports, et intègre le Cadre noir, qui porte à la fois sa doctrine et son rayonnement à venir. Le Cadre quitte ainsi le statut militaire de l'École de cavalerie, même si une partie de ses écuyers demeurent des militaires et son écuyer en chef est traditionnellement un officier. Ce divorce est spatialisé dans le déplacement géographique de l'ENE, qui sort des murs de Saumur en 1975 pour s'installer sur le vaste site de Terrefort, à 8km du centre-ville.

Les Haras nationaux intègrent, eux-aussi, les évolutions de la demande, en se réorientant vers la production de cheval de sport ou de loisirs. Néanmoins, au soir du XXe siècle, ils voient leur légitimité remise en question dans un contexte marqué par un double processus de perte de fonction utilitaire du cheval, qui justifiait un contrôle de l'État (notamment pour le cheval de guerre) et de politique de libre concurrence imposée par l'Union Européenne. Cette situation finit par avoir raison des Haras nationaux, qui deviennent Établissement Public Administratif (EPA) par un décret en Conseil d'Etat n° 99-556 en juillet 1999. Dès lors,

la politique est à la restructuration et à la diminution du coût de fonctionnement des sites. En 2003, la signature d'un nouveau contrat d'objectif (2004-2008) entre l'État et l'Établissement public administratif exige la réduction du nombre d'effectifs et de structures sur l'ensemble de l'espace français, reposant sur la vente du patrimoine immobilier, en privilégiant leur rachat par les territoires à différentes échelles -région, département, ville. Rachat, qui ne s'avère pas toujours aisé. Le XXI^e siècle ouvre, ainsi, une période d'inquiétude quant à l'avenir de deux institutions, devant faire face à la remise en question profonde de leur modèle de fonctionnement, en raison des transformations des profils et attentes des pratiquants, marqués par le triple phénomène de féminisation (83% des licenciés FFE, 2018), rajeunissement (65% ont moins de 21 ans, FFE, 2018) et quête de loisirs (73% des licences FFE, 2018) qui engendrent une rupture de paradigme, redéfinissant les relations au cheval au travers du mythe de l'alter ego (Pickel-Chevalier, 2017). Dans le but de répondre aux enjeux futurs d'adaptation de la filière équine, l'État impose en 2010 un regroupement des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation, pour fonder l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), en en redéfinissant les missions qui sont (2018) :

- Produire et transférer les savoirs relatifs au cheval et à l'équitation,
- Accompagner l'équitation et le sport de haut niveau,
- Assurer la traçabilité des équidés,
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel du cheval et de l'équitation;
- Accompagner la valorisation de la filière à l'internationale.

En 2018, 16 haras, 3 sites et 1 station expérimentale portent la marque « Haras nationaux »³, même si l'IFCE n'est plus propriétaire du patrimoine bâti, pour la plupart d'entre eux. Cette introduction historique permet de dresser le cadre de notre étude, consacrée plus particulièrement à un ancien haras national devenu propriété de la Vendée où l'IFCE est toujours actif ; et à l'École nationale d'équitation/Cadre noir de Saumur, qui accueille désormais le siège de l'IFCE. Notre objectif est de comprendre comment ils s'adaptent aux enjeux de la société contemporaine, en questionnant plus particulièrement leur articulation aux territoires. Notre dessein est d'interroger la capacité de leur ouverture touristique à favoriser un développement territorial, tout en permettant une conservation des patrimoines équins, au travers de processus combinant perpétuation, transformation et réinvention.

3.2 Réinventer pour conserver, autour de projets culturels et touristiques : le cas du Haras de la Vendée et du Cadre noir de Saumur/ENE

3.2.1. Du Haras de La Roche-sur-Yon au Haras de la Vendée : mise en tourisme du site autour d'un projet culturel et sportif

Nos deux études de cas témoignent de l'importance de la mise en place de projets collectifs, destinés à assurer l'avenir des sites, en combinant les acteurs. « *L'articulation entre l'IFCE, les territoires et éventuellement des acteurs extérieurs comme des associations, est devenue essentielle à la pérennité de ses sites, dans des relations de complémentarités* », affirme J.M. Marchand (mars, 2019). Le Haras de la Vendée semble en attester. Son histoire fait écho à celle des Haras nationaux dans leur ensemble. Créée en 1846 au sein de la ville de la Roche-sur-Yon, il s'étend dans un parc arboré de 4,5 ha. Sa spatialisation témoigne de l'importance concédée au directeur du site, représentant du pouvoir de l'État dans les provinces : le haras s'organise autour d'une place centrale -la maison du directeur- faisant face à deux écuries Sud, auxquelles seront adjointes, entre 1876 et 1904, des écuries Nord, renforçant la centralité de la maison du directeur. L'ensemble, dessiné dans un style néo-classique par l'architecte départemental Joseph Mallet, pouvait accueillir jusqu'à 220 étalons. L'organisation territoriale du haras s'inscrit dans l'histoire de Vendée, en illustrant une volonté d'emprise et de représentation du pouvoir de l'État, après les sanglantes guerres de Vendée (dernière révolte en 1832). Néanmoins, la mécanisation et progrès techniques restreignent la fonction utilitaire du cheval en France tout au long du XX^e siècle, ce qui se répercute sur le dynamisme du haras : le nombre d'étalons accueillis sur le site baisse progressivement, passant de 191 en 1924 à 139 en 1940. Les responsables du haras s'efforcent d'intégrer les nouvelles demandes en remplaçant l'élevage traditionnel du demi-sang carrossier, par des chevaux de sports et de loisirs, à partir des années 1960 (Caillaud, 2003). Malgré cela, le nombre d'étalons s'effondre dans les années 1990 : alors que le haras en hébergeait encore 120 en 1985, il n'est plus que 17 en 2005 (J.C. Dupuy, septembre 2017). Il devient EPA en 1999, et connaît une importante restructuration en 2003, alors que l'État impose la vente du patrimoine immobilier des haras. Cette évolution ouvre cependant de nouvelles perspectives, du fait de l'intérêt pour le site de la collectivité locale, et plus particulièrement de la ville et du département. C'est finalement à ce dernier qu'il reviendra en 2006, en raison de l'utilisation d'un document historique actant de sa propriété, si l'État se retirait. En 2008, le site perd son nom historique de Haras de la Roche-sur-Yon pour prendre celui de Haras de la Vendée, symbolisant sa nouvelle appartenance au département. Cette transaction entre l'État

³ <http://www.ifce.fr/haras-nationaux/nos-sites>.

et la collectivité s'est faite autour de la présentation d'un projet, ayant pour dessein de permettre simultanément la conservation du patrimoine matériel et immatériel équin local, mais aussi le développement du territoire local et départemental. Selon J.C. Dupuy : « *le cahier des charges du projet reposait sur la création au sein du haras : d'un site culturel et touristique conservant le patrimoine bâti et végétal; d'un espace de formation ; d'un pôle de développement pour la filière cheval vendéenne et d'un espace évènementiel* » (septembre 2017). Il induit donc une mise en tourisme du site articulé autour d'un projet culturel et sportif en lien avec le cheval. Selon X. de Moulins, le dessein du département émane de « *la volonté de valoriser le site comme un outil de développement territorial, conservant l'ADN du haras, à savoir les patrimoines équins dans leur diversité : matériel, vivant et immatériel* » (septembre 2017). Dans ce cadre, fut mise en place une politique de restauration du patrimoine bâti, concernant plus particulièrement : une grande partie des bâtiments (inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques), le bassin et la fontaine de la maison du directeur ; les pavés de la cours ; la sellerie d'honneur transformée en musée ; la maison du directeur, transformée en salle d'exposition et boutique ; le patrimoine végétal du parc (plantation de nouveaux arbres de la même essence quand un arbre meurt) et enfin des voitures hippomobiles. À ces restaurations s'ajoute la création de nouvelles entités, dans le respect de l'architecture existante. Ainsi, le Haras fut doté de : une nouvelle carrière (35 sur 60m) ; un rond d'Havrincourt ; un marcheur ; des gradins avec toiture pour protéger les spectateurs ; une signalétique sur ardoise ; des coffres à questions pour informer les touristes en visite libre ; un bloc sanitaire aux normes construits au sein d'anciens bâtiments restaurés.

Le cheval demeure au cœur des préoccupations. S'il semble essentiel à l'existence et à l'attractivité du site, son exploitation en raison de son coût de fonctionnement est complexe. En 2014, l'activité de reproduction a disparu du haras. Le département avait initialement nourri l'ambition de créer un vaste conservatoire de chevaux, destiné à présenter toutes les races équinnes. Cependant le projet s'est vite avéré trop coûteux, et le cheptel est désormais réduit à 13 équidés, appartenant au département, et 2 confiés par des propriétaires. Cependant, la mise en place d'un partenariat avec l'IFCE, dans le cadre de l'ouverture du pôle de formation de jeunes chevaux, a permis de renforcer le nombre d'équidés sur le haras, par la présence de 10 chevaux appartenant à l'IFCE et de 4 autres mis en pension pour valorisation. Enfin, le site accueille aussi des événements équestres organisés par des associations, qui remplissent temporairement tous les box. Cette solution permet aux visiteurs de voir des chevaux au travail ou en représentation. Le dessein est en effet de proposer une transmission diversifiée du patrimoine vivant du cheval, à travers d'une pluralité d'activités et plus précisément : des présentations de la cavalerie; des visites guidées thématiques et libres du site (illustration 2) ; des séances de travail commentées; des promenades en calèche dans le site; des ateliers pédagogiques; l'accueil des scolaires de la ville toute l'année (3000 élèves par an, de la maternelle au lycée). L'objectif est à la fois culturelle -transmission des patrimoines du cheval à des publics variés- et socio-économique -rentabilisation des chevaux et infrastructures. Cette dynamique est renforcée par l'organisation de nombreux événements sur le site, l'été (tous les jours), mais aussi en dehors de la saison touristique, afin de générer une attractivité sur les lieux toute l'année. Ainsi, en 2017, on dénombre 26 événements créés hors juillet-août, dont 13 par le site et 13 par des associations. La majorité d'entre elles s'inscrivent dans la tradition équine : il s'agit de compétitions organisées par des associations de la filière (Trophée du Foal, concours de dressage ou de sauts d'obstacle) ou de spectacles organisés par le site (Victoire des arts équestres; Spectacle de Noël). Le département aspire aussi à diversifier les publics, en organisant sur le haras d'autres activités culturelles (Haras et Chocolat, Des Arts au Haras ; Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine) et sportives, telles que des courses pédestres (La Marath'Yonnaise; la Bicentenaire ; La Joséphine). L'objectif est « *de faire venir dans le haras des populations qui n'y viendraient pas spontanément pour le cheval, et qui à cette occasion, découvrent ce patrimoine. Nous voulons attirer les touristes, mais aussi les Yonnais, car l'intégration territoriale du haras est pour nous essentielle. Nous voulons qu'ils s'approprient le haras comme un espace de vie* » (X. de Moulins, septembre 2017).

Enfin, le haras conserve aussi son patrimoine historique grâce au maintien de la présence de l'IFCE sur les lieux, qui était souhaité dès l'origine dans le projet du département (J.C. Dupuy, septembre 2017). Ce partenariat a enrichi l'activité du site, par la mise en place de pôle de formation de haut niveau technique : la formation sellerie/harnachement, qui jouit d'un rayonnement national, au travers d'une offre de formation diplômante (CAP, 8 places par an) et qualifiante (stages courts -40 à 50 stagiaires par an, en formation de 3 jours à 5 semaines) ; la formation de valorisation de jeunes chevaux de sport, qui formaient 2 ou 3 stagiaires (5 ou 6 chevaux par élèves) toute l'année. Elle permettait de valoriser notamment des chevaux de l'IFCE, à savoir les anglo-arabes nés à la Jumenterie de Pompadour ou la préparation de chevaux pour le Cadre noir de Saumur. Selon S. Doaré (septembre 2017), la formation avait trouvé son équilibre économique. Enfin, une formation attelage formait une quinzaine d'élèves par an, sur des stages courts. Aujourd'hui, les deux dernières formations vont néanmoins fermer, en raison d'un recentrement des missions de l'IFCE, privilégiant désormais les approches diplômantes aux qualifiantes (A. Carriou, avril 2019).

Illustration 2. De la mise en tourisme du Haras de la Vendée, S.Pickel-Chevalier, 2017.



3.2.2. Le Cadre noir de Saumur et l'École nationale d'Équitation ou la complexe transmission d'un patrimoine vivant : de la combinaison du tourisme, du sport et de la formation

Le site de terrefort de l'IFCE, accueillant l'École nationale d'équitation et la Cadre noir de Saumur, constitue une structure monumentale, composée de 4 grandes écuries capables d'héberger près de 500 chevaux ; 7 manèges et 18 carrières de dimensions olympiques ; 280 chevaux appartenant au Cadre noir ; près de 50 km de pistes aménagées ; plusieurs centaines d'obstacles naturels ; une clinique vétérinaire ; une maréchalerie ; un amphithéâtre et une médiathèque. Son rayonnement repose sur la présence en son sein du Cadre noir, qui en fonde la doctrine. Il est aussi le principal porteur de l'Équitation de tradition française, inscrite sur la liste du Patrimoine immatériel de l'UNESCO, comme « *un art de monter à cheval ayant comme caractéristique de mettre en relief une harmonie des relations entre l'homme et le cheval. Les principes et processus fondamentaux de l'éducation du cheval sont l'absence d'effets de force et de contraintes ainsi que des demandes harmonieuses de l'homme respectant le corps et l'humeur du cheval. [...] Bien que l'équitation de tradition française soit exercée dans toute la France et ailleurs, la communauté la plus connue est le Cadre noir de Saumur, basée à l'École nationale d'équitation.* »⁴ La conservation de cette inscription, ainsi que le maintien de ces infrastructures au coût de fonctionnement très élevé, dépend d'une amélioration de ses stratégies de transmission, au travers d'une diffusion dialogique à destination des pratiquants et du grand public, comme le rappelle B. Maurel (mai, 2016). En effet, ce qui intéresse l'UNESCO, selon P. Liévaux (juin, 2016), c'est la valeur anthropologique de la pratique, à savoir ce que cela signifie dans son rapport à l'animal et plus largement dans son positionnement dans la société contemporaine. L'IFCE s'est inscrit dans cette démarche, au travers de l'articulation sur le site de Saumur, des formations (instruction des futurs enseignants et perfectionnements sportifs), des représentations du Cadre noir et de l'ouverture du site aux visites. Cette transmission passe en premier lieu par le transfert de connaissance des écuyers du Cadre noir vers les stagiaires et les étudiants. Ainsi, P. Teisserenc précise : « *le Cadre noir a toujours eu pour mission de produire de la connaissance et de transmettre des savoirs ; mission qui rejoint les préoccupations contemporaines de l'IFCE* » (mars 2019). Elle s'illustre par une diversification de l'offre, combinant des formations professionnalisantes (BPJEPS au DESJEPS) et universitaires (Licence professionnelle Management des établissements équestres, en partenariat avec l'Université d'Angers); l'Executive Mastere Entraîneur équitation académique et performance sportive ; le BPJEPS Formation sport ; le DESJEPS mention Équitation ; la formation cavalier d'entraînement du Cadre noir ; ainsi des stages de perfectionnement. Parallèlement, la transmission de l'équitation de tradition française nécessite aussi sa diffusion à plus large échelle au grand public. Comme le souligne J.M. Marchand, « *faire vivre l'équitation de tradition française, c'est forcément par un public, donc l'ouverture au tourisme est essentielle au Cadre noir* » (mars 2019). Or, depuis les années 2000, le site est entré progressivement dans une politique de touristification, qui s'illustre par la création d'un département dédié au tourisme et d'une boutique. Ce département emploie 3 salariés à l'année, auxquels s'ajoutent 9 saisonniers : 1 en boutique, 1 en billetterie et jusqu'à 7 guides en haute-saison l'été (F. Dony, mars 2019). Le site s'est doté d'un programme culturel, étendu sur une saison touristique passée de 5 à 9 mois. Il se compose de représentations sur le site de Terrefort -Les matinales du Cadre noir, produites tous les jeudi matin (illustration 3) ; Le Printemps des Écuyers (avril ou mai) ; Au cœur du Grand Manège de Saumur (juin ; septembre) ; Les Musicales du Cadre noir (Octobre)- mais aussi en extérieurs (galas en France et à l'étranger). À ces dernières s'ajoute une offre de

⁴ <https://ich.unesco.org/fr/RL/lequitation-de-tradition-francaise-00440>.

visites guidées déclinées selon différents thèmes et publics (individuel; groupe ; jeune ; comité d'entreprises). Enfin, la volonté de transmission des connaissances s'exprime aussi dans un soutien à différents programmes ou projets de recherches sur le site (organisations de plusieurs éditions des Rencontres de l'Équitation de tradition française ; participation ou soutien à des colloques scientifiques tels que les Journées sciences & innovations équines; l'Equimeeting tourisme; le colloque de l'ISES, etc.).

Illustration 3 : Les matinales du Cadre noir, S.Pickel-Chevalier, 2012.



3.3. Un patrimoine équin vecteur de développement territorial ? Forces et limites.

3.2.1. De la redéfinition des relations territoriales : vers une politique d'intégration

La conservation des patrimoines équins des sites étudiés induit donc leur mise en tourisme, combinée à des activités plurielles associant formations et sports, à différents degrés. Leur touristification nécessite néanmoins des restructurations, relevant de ruptures socio-culturelles profondes. Elle impose notamment une intégration territoriale, transformant leurs relations traditionnelles à l'espace. Ainsi, les Haras nationaux, points névralgiques de la production équine, ont constitué pendant trois siècles des centres polarisant les provinces. La disparition de cette ressource, conjointe à l'obsolescence du cheval utilitaire, a mis un terme à ce modèle centre/périphérie. À ce dernier doivent se substituer des relations horizontales. En effet, le tourisme se définit comme un « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien » (Knafou et Stock, 2003, p. 931). Ce système induit l'intégration des entités dans les territoires à différentes échelles et la mise en place d'interactions avec leurs acteurs, publics et privés. Le département de la Vendée s'efforce de faire entrer son haras dans cette logique de re-territorialisation. Le dessein est de construire une « destination » La Roche-sur-Yon, autour de deux centres d'attraction majeurs, à savoir la place Napoléon, restaurée depuis 2012 et le Haras. Le Conseil général a aussi mis en place une politique de « pass » entre les sept sites culturels du département, tout en favorisant une stratégie de communication sur les grandes stations littorales (Saint-Jean-de-Monts, les Sables d'Olonne, la Tranche). Selon X. De Moulins, la stratégie de communication a été différenciée en fonction des lieux de promotion : campagne d'affichages dans les stations ; prospectus, livrets, dans la ville et sur place. L'objectif est d'attirer les touristes captifs sur le littoral dans les terres du département. Dans ce contexte, le Haras est valorisé par le Conseil général comme une ressource touristique centrale à la Roche-sur-Yon. L'intégration territoriale est donc essentielle à la mise en tourisme du Haras. Elle repose sur une bonne articulation entre les acteurs, combinant un pouvoir décisionnel appartenant au Conseil général qui doit donner l'impulsion politique des projets et un pouvoir organisationnel tenu par le directeur et son équipe, en charge de mettre en œuvre la dynamique du site. Elle suppose aussi un management concertatif, intégrant le point de vue des acteurs associés dont la présence est essentielle à la conservation de l'essence des lieux, à savoir l'IFCE d'une part (formation ; attraction des chevaux au travail sur place) ; les associations de la filière (organisation d'événements) ; la population locale et les touristes, participant à la co-construction touristique du haras, de par leurs choix de fréquentation qui orientent les stratégies de développement. Si la présence de ces différents acteurs est fondamentale à l'attractivité touristique du haras, elle leur offre aussi des avantages, tels qu'un prix minoré pour la location des structures mises à disposition pour l'IFCE ou les associations de la filière, voire la gratuité dans certains cas. Enfin, l'appropriation des lieux par les locaux et les touristes est aussi favorisée par des prix d'entrée très peu élevés et la gratuité de certains événements (C. Brémand (septembre 2017)).

Le site de Terrefort est aussi entré dans cette stratégie de renforcement des liens avec le territoire, comme en atteste la nomination de J.M. Marchand, président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, à la présidence du Conseil d'Administration de l'IFCE. Or, ce dernier met en exergue la nécessaire implication des territoires dans la survie des différents sites des Haras nationaux, dans des logiques de complémentarité, les territoires reprenant des activités qui ne sont plus aujourd'hui du ressort de l'IFCE, comme l'organisation des événements sportifs. L'investissement des collectivités, à l'échelle locale, départementale ou régionale, se justifie par leur importance en termes d'attractivité territoriales. Ainsi, J.M. Marchand affirme : « *Que serait Saumur, sans le Cadre noir ; Pompadour sans le Haras ; Uzes, sans les chevaux et compétitions d'endurance ?* » (mars, 2019). Florence Dony, responsable du département tourisme du site de Terrefort, insiste, elle aussi, sur la nécessité de cette intégration territoriale de l'ENE et du Cadre noir dans une logique de développement commune. Elle souligne : « *il est important de conserver et d'animer les liens avec les différents acteurs du territoire. Il y a beaucoup de chose à inventer, autour d'un projet de médiation culturelle commun avec l'agglomération et les différents sites locaux associés au cheval, comme l'école de cavalerie. Nous devons construire une vision globale* » (mars 2019). Cette collaboration s'illustre à Saumur au travers des relations étroites entre l'ENE/Cadre noir et la SPL Saumur Val de Loire, mais aussi de la mise en place de nouvelles structures, tel que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) récemment créé pour gérer le site de Verry, qui appartient à l'IFCE mais dont les événements équestres devront être assurés en partie par les collectivités.

3.2.2. Un développement socio-économique effectif mais fragile

Les deux sites attestent de restructuration reposant sur la volonté d'articuler conservation de l'essence des lieux et diversification, voire réinvention, de leurs usages, au travers d'une pluralité d'activités (tourisme, formations et sports) induisant une meilleure intégration territoriale. Toutefois se pose la question de leur réussite socio-économique, et de leur capacité à générer un développement des territoires. Les résultats sont à nuancer. Ils génèrent, certes, une dynamisation territoriale substantielle. La mise en tourisme de chacun des sites a favorisé un essor important de leurs fréquentations respectives. Ainsi, le Haras de la Vendée est passé de 40 000 visites avant 2012 à près de 90 000 en 2017 (C. Brémand, septembre 2017). Il est devenu le second site le plus fréquenté de la Roche-sur-Yon. Parallèlement, la fréquentation des activités du Cadre noir est passée de 61 297 visiteurs en 2009, à 94 425 en 2018 (F. Dony, mars 2019). Ainsi, les activités sur le site de Terrefort associées aux prestations extérieures dotent au Cadre noir d'avoir d'une fréquentation supérieure au premier site touristique de Saumur, à savoir le château (94 322 visiteurs)⁵. Selon T. Lacombe, le Cadre noir est déterminant à l'attractivité du Saumurois. Il affirme que l'image du Cadre noir est associée « *de manière très étroite à l'identité de la ville* », en précisant : « *Ce qui tourne autour du Cadre noir, c'est entre 60 et 70% du chiffre d'affaires de l'OT* » (décembre, 2015). À cette fréquentation touristique des lieux, s'ajoute le flux des cavaliers venant pour les formations proposées sur le site. L'école accueille en effet plus de 100 stagiaires par an (117 en 2018), dont la majorité se loge sur le territoire local. L'attractivité des deux sites étudiés génère ainsi des retombées économiques et stimule l'emploi. Le Haras de la Vendée accueille 8 agents du département et 12 agents de l'IFCE. L'ENE/Cadre noir salarie 180 agents, qui vivent et consomment, aussi, pour la plupart, sur le territoire saumurois. Cependant, malgré ces chiffres positifs, les deux sites peinent à rencontrer un équilibre économique, car ils font face à des difficultés, dues à leur important coût de fonctionnement. Ainsi, le Haras de la Vendée souffre de la richesse de son patrimoine bâti, qui constitue certes un attrait, mais qui demeure très onéreux à entretenir. Seule une partie de ses nombreux bâtiments a été restaurée, même si de nouveaux projets sont en cours. L'ENE a aussi à sa charge l'entretien d'un équipement monumental. Par ailleurs, si les deux sites étudiés sont générateurs d'emplois, qui contribuent au développement de leur territoire, ces derniers n'en constituent pas moins une masse salariale élevée pour les institutions. Enfin, le coût de l'entretien des chevaux qui est très élevé. Le Haras de la Vendée possède encore 13 équidés, qui sont vieillissants. La question se pose de leur rentabilité. La direction du Haras s'interroge quant à leur remplacement progressif par des chevaux de propriétaires et l'embauche de groupes de spectacles temporaires venant avec leurs propres chevaux, pour éviter d'avoir une cavalerie à charge toute l'année. Le site de l'ENE possède, quant à lui, 280 chevaux, auxquels s'ajoutent les 65 chevaux des stagiaires. Si les chevaux sont au cœur de l'existence de l'école et du Cadre noir, la viabilité du modèle socio-économique actuel est interrogée, tandis qu'est notamment étudiée la mise en place de mutualisation, permettant de réduire les effectifs, tout en conservant le même niveau de performance. En raison de ces difficultés, aucun des deux sites ne peut prétendre à l'autosuffisance, malgré une amélioration de leur rendement respectif. Ainsi, le Haras de la Vendée ne s'autofinance qu'à hauteur de 20%, mais sa rentabilité progresse, comme en témoigne la stabilité de son budget, alors que sa fréquentation a presque doublé depuis 2012 (X. De Moulins, septembre, 2017). L'ENE/Cadre noir de Saumur s'autofinance quant à lui à hauteur de 31%. Selon P. Teisserenc (mars 2019), le meilleur rendement est obtenu par la valorisation du patrimoine (représentations, touristes) qui représente 59% des recettes propres du site, suivie par les formations (25% des recettes propres), l'organisation des compétitions (12%) et enfin le haut-niveau (4%). Des réflexions sont en cours

⁵ http://www.agence-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/chiffres_cles_tourisme_PaysdeLaLoire_2018.pdf

afin d'améliorer la rentabilité de l'institution, mais elles demeurent complexes dans leur volonté de parvenir à conserver l'essence des lieux (formation, compétition) tout en accentuant son ouverture au tourisme. Selon S. Saramito, cette évolution s'inscrit dans un renforcement de projets collaboratifs, nécessitant un perfectionnement de la coordination et du partage des rôles entre les pouvoirs publics et les socio-professionnels locaux (janvier, 2016).

4 Applications pratiques

Notre conclusion peut servir d'application pratique : l'exemple des deux sites témoigne, en effet, pour l'avenir des hauts-lieux du patrimoine équin français, de la nécessaire assimilation d'une rupture socio-culturelle profonde, faisant évoluer les anciens centres de production ou de formation, vers des composantes du développement du territoire. Cela induit l'élaboration de stratégies communes, exigeant la mise en place d'une gouvernance incorporant des acteurs publics et privés, à différentes échelles territoriales. Les deux sites attestent aussi de l'importance de la diversification de l'offre, en combinant mise en tourisme, formations et sports, afin de conserver l'identité des lieux, tout en s'adaptant à l'évolution des demandes de la société contemporaine. Enfin, si les deux sites étudiés fonctionnent, leur modèle socio-économique demeure fragile, en raison du coût très élevé de l'entretien des patrimoines bâtis et vivants, intégrant les chevaux, qui pénalise leur équilibre financier. De nouvelles solutions restent à inventer, passant par la poursuite du renforcement des relations entre sites et collectivités. C'est à cette condition que les patrimoines équins peuvent devenir des agents de développement des territoires, et bénéficier en retour, de leur soutien nécessaire à leur perpétuation.

5 Perspectives

Notre projet sur le long terme est de poursuivre cette étude, en analysant les autres sites où l'IFCE est encore présent. Nous projetons de rechercher un financement de thèse, à cet effet.

6 Références

- Aublet L.C., 1953, *L'école de Cavalerie de Saumur*, Paris, Les Editions du Centaure.
- Caillaud, M. 2003, Une administration au cœur de l'histoire de la Vendée, Le cheval. In : *Une tradition en Vendée*, Conseil Général de Vendée, 47-57.
- Digard, J.-P. 2007, *Une histoire du cheval*. Paris, Actes Sud.
- Franchet d'Espèrey, P. 2009, Les grands courants de l'équitation française, *Arts Équestres, Revue 303 Arts, recherche et créations*, 56-61.
- Henry, G. et Oussedik, M. 2014, *Une histoire de l'équitation française*. Paris, Belin.
- Pickel-Chevalier S. 2016, L'équitation française et sa patrimonialisation dans la société des loisirs, *EspacesTemps.net*, Travaux, 2016 | Mis en ligne le 26 juillet 2016.
- Pickel-Chevalier, S. et Violier, P. 2016, Cluster touristiques sur le thème du cheval à Saumur. Un objectif possible mais lointain, *Espaces tourisme et loisirs*, n°330 mai-Juin 2016, 91-101.
- Pickel-Chevalier, S. 2017, Popular Horse Stories and the Invention of the Contemporary Human-Horse Relationship through an 'Alter Ego' paradigm, *Journal of Sports Science*, Volume 5, 119-137
- Raulff, U. 2018, *Farewell to the horse*, Penguin History, London.
- Roche, D. 2008. *La culture équestre de l'Occident XVI-XIXe siècle. Le cheval moteur*. Paris, Fayard.